

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE SAINT-BERTHEVIN

N° 26

1^{er} trimestre 2009

Edité le 05 mai 2009

JANVIER 2009

FEVRIER 2009

MARS 2009

SOMMAIRE

Page 4	DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2009
Page 6	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2009
Page 11	DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2009
Page 12	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2009
Page 13	ARRETES DU MAIRE

DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES

AU CONSEIL MUNICIPAL 17 FEVRIER 2009

Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions des articles L 2122-22 et L 2322-2 du C.G.C.T. (Délégations du Conseil Municipal au Maire).

DECISION N° 108 DU 16 DECEMBRE 2008

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Vu la facture de l'entreprise Lapierre d'un montant de 1 626,56 € concernant les travaux à la Maison des Jeunes et considérant que les crédits inscrits au budget principal sont insuffisants, il convient de procéder à un virement de crédits de 600 € pris sur les dépenses imprévues.

DECISION N° 109 DU 18 DECEMBRE 2008

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Dans le cadre des animations culturelles programmées pour 2008 et notamment les animations de Noël, signature d'un contrat de cession avec l'association la Compagnie Fil à lo de Cordemais (44) pour 2 séances du spectacle d'humour musical prévu le 21 décembre 2008.

Montant de la prestation : 1 650 € TTC

DECISION N° 1 DU 06 JANVIER 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Dans le cadre des séances de psychomotricité prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Mme Françoise MARIEL de Laval est engagée pour effectuer les séances des 8 janvier, 5 mars, 16 juin et 10 novembre 2009 au COSEC.

Montant de la prestation : 445 € TTC

DECISION N° 2 DU 06 JANVIER 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

En complément des séances de psychomotricité prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Mme Françoise MARIEL de Laval est engagée pour intervenir lors de soirées de formation autour du thème « Corps et relation autour du développement psychomoteur du jeune enfant » les 24 février, 17 mars et 21 avril 2009.

Coût de la prestation : 600 € TTC pour un groupe d'environ 12 assistantes maternelles

DECISION N° 3 DU 07 JANVIER 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu la nécessité de gérer les agendas et le suivi des courriers, signature d'un contrat de droit d'utilisation des logiciels à compter du 1^{er} janvier 2009 avec la société SEGILOG selon les modalités suivantes :

- durée de 3 ans
- droit d'entrée pour un montant de 418,60 €
- forfait annuel pour un montant de 538,20 €

DECISION N° 4 DU 07 JANVIER 2009

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Considérant que les crédits ouverts pour le paiement de la quote-part de l'emprunt remboursé au SMACEL sont insuffisants, il convient de procéder à un virement de crédits de 100 € pris sur les dépenses imprévues.

DECISION N°5 DU 19 JANVIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre des expositions programmées à la bibliothèque municipale pour 2009, signature d'une convention avec la Bibliothèque Départementale de la Mayenne pour la location de l'exposition « Promis, juré, on s'écrira » du 28 janvier au 8 avril 2009.

Montant de la location : 32 € TTC

Valeur de l'assurance de l'exposition : 2 350 € TTC

DECISION N°6 DU 19 JANVIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre des animations culturelles organisées par l'École Municipale de Musique et de Danse de Saint-Berthevin pour l'année 2009, et notamment les « Rencontres Tuba » programmées les 31 janvier et 1^{er} février 2009, signature d'un contrat avec M. François THUILLIER de Paris pour la Master-Class et le concert prévus le 1^{er} février 2009.

Montant de la prestation : 500 € TTC

DECISION N°7 DU 19 JANVIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité de passer un marché pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur le complexe sportif couvert du COSEC, la proposition de la société GTPI du Rheu (35) est retenue.

Montant du marché : 3 037,84 € TTC

DECISION N°8 DU 19 JANVIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité de passer un marché pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité sur les bâtiments communaux, la proposition de la société GTPI du Rheu (35) est retenue.

Montant du marché : 9 631,99 € TTC

DECISION N°9 DU 19 JANVIER 2009

Considérant que le service Enfance Jeunesse Affaires Scolaires organise une sortie à la Cité des Sciences et de l'Industrie le 13 février 2009, un groupe de 49 jeunes fréquentant la Maison des Jeunes est autorisé à participer à cette sortie.

Coût de la prestation : 514,50 €

DECISION N°10 DU 03 FEVRIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre des animations culturelles programmées par la ville de Saint-Berthevin pour l'année 2009, signature d'une convention de coréalisation avec l'association Le Mans Jazz Festival pour le concert de Henri TEXIER et son Red Route Quartet à l'occasion des 30 ans de l'Europa Jazz, le vendredi 27 février 2009.

Montant de la prestation : 3 903,50 € TTC

Les tarifs d'entrée suivants sont fixés :

- tarif plein : 12 €
- tarif réduit (étudiant et sans-emploi) : 6 € (gratuité jusqu'à 12 ans)

DECISION N°11 DU 03 FEVRIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un avenant à la convention de formation professionnelle C101-2008 du 18 décembre 2008 entre la commune de Saint-Berthevin et l'Union Régionale des FRANCAS concernant la participation d'un agent à la formation « BPJEPS Loisirs tous publics » (du 12 janvier au 18 décembre 2009 à Nantes).

Le coût de cette formation s'élève à 3 600 € au lieu de 5 380 €.

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 FEVRIER 2009

1. Personnel communal : Agents recenseurs

Le Conseil Municipal approuve la création de 14 postes d'agents recenseurs à temps non complet pour la durée du recensement de la population 2009 et fixe la rémunération de ces agents selon les conditions suivantes :

- 2 journées de formation payées à l'heure au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, soit 8h par agent
- 1,25 € par bulletin individuel collecté
- 0,62 € par feuille de logement collectée

Les frais de déplacement seront remboursés en fonction du kilométrage parcouru pendant la mission et de la puissance fiscale du véhicule utilisé.

Adopté à l'unanimité

2. Vote des subventions année 2009

Attribution des subventions 2009 pour les différentes associations dans les conditions indiquées ci-dessous :

COMMISSION	Nom de l'Association	Subvention 2009	Vote
Associations berthevinoises			
<i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Maternelle lac	1 191	Unanimité
	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Élémentaire lac	1 672	Unanimité
	Amicale des Parents des élèves de l'école Publique Maternelle forêt	659	Unanimité
	Amicale des Parents des élèves de l'École Publique Élémentaire forêt	1 117	Unanimité
	APEL école privée Jeanne d'Arc	1 200	Unanimité
	APEL Maternelle j d'arc	414	Unanimité
	APEL élémentaire j d'arc	659	Unanimité
	APEP Amicale parents élèves (écoles publiques)	1 200	Unanimité
	LIRE	130	Unanimité
	Maison Familiale Rurale	500	Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
<i>Sous-Total</i>		8 742	
<i>FINANCES</i>	Amicale Anciens Afrique du Nord (AFN)	200	Unanimité
	Amicale du personnel Communal	1 500	Adopté à la majorité (5 votes contre dont 2 pouvoirs)
<i>Sous-Total</i>		1 700	
<i>SPORT</i>	Amicale des boulistes berthevinois	300	Unanimité
	Les Cyclos	600	Unanimité
	Déverticale	1000	Unanimité
	Retraite Sportive berthevinoise	200	Unanimité
	USSB Athlétisme	3 402	Unanimité
	USSB Badminton (Fous du volant)	428	Unanimité
	USSB Basket	6 624	Unanimité
	USSB Basket encadrement	6 000	Unanimité
	USSB Basket Arbitrage	4 555	Unanimité
	USSB Foot Ball	6 047	Unanimité

	USSB Foot Ball Encadrement	6 000	Unanimité
	USSB Foot Ball Arbitrage	3 235	Unanimité
	USSB Hand Ball	3 142	Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Hand Ball Arbitrage	2 585	Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Judo	1 449	Unanimité
	USSB Musculation	1 086	Unanimité
	USSB Tennis	2 522	Unanimité
	USSB Tennis entretien	2 000	Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/St Loup du Dorat-53	2 766	Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/St Loup du Dorat-53 - Arbitrage	625	Unanimité
	USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/St Loup du Dorat-53- Encadrement	6 000	Unanimité
	USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/St Loup du Dorat-53 PRO A	11 000	Unanimité
	USSB Vietvodao	1 534	Unanimité
	Fonds pour événement sportif exceptionnel	3 500	Unanimité
	Sous-Total	76 600	
<i>CULTURE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE</i>	AFLEC	6 000	Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	Amicale Philatélique	200	Unanimité
	Amicale Retraités Berthevinois club Amitié	700	Unanimité
	Amis de la Musique	2 616	Unanimité
	ARCEM (assoc. restauration des calvaires en Mayenne)	300	Unanimité
	Atelier d'Activités Artisanales Poterie	500	Unanimité
	Comité de Jumelage	7 826	Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	Les Libellules	800	Unanimité
	Sous-Total	18 942	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Amicale des Pompiers	750	Unanimité
	UCASIB	300	Unanimité
	Sous-Total	1 050	
<i>TRAVAUX</i>	Association du comice agricole des 5 cantons	150	Unanimité
	Cardamine	210	Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	Sous-Total	360	
	Total 1	107 394	

Associations hors commune			
<i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>	CAPEB Éducation Nationale	305	Unanimité
	Institut Paul Cézanne	40	Unanimité
	Sous-Total	345	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Association Adultes et jeunes handicapés	50	Unanimité
	Association Départementale des Infirmités Moteurs Cérébraux	55	Unanimité
	Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Laval	60	Unanimité
	Association des paralysés de France	100	Unanimité
	Coordination AMF/TELETHON 53	100	Unanimité
	Croix d'or Alcool Assistance	105	Unanimité
	Croix rouge	55	Unanimité
	Secours Catholique	250	Unanimité
	Secours Populaire Français Exceptionnelle	50	Unanimité
	SPA (société protectrice des animaux)	100	Unanimité
	UNAFAM	100	Unanimité
	Sous-Total	1 025	
<i>TRAVAUX</i>	Prévention routière	170	Unanimité

Sous-Total		170	
Total 2		1 540	

Services gérés par des associations ou établissements publics			
JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE	OGEC	96 289	Unanimité
	La Ribambelle Halte Garderie	30 000	Unanimité
Sous-Total		126 289	
AFFAIRES SOCIALES	CCAS	66 000	Unanimité
Sous-Total		66 000	
Total 3		192 289	

TOTAL		301 223	
--------------	--	----------------	--

(* personnes membres du bureau de l'association)

Adopté selon les votes mentionnés

3. Vote des taux des contributions directes

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition à :

- Taxe d'habitation : 15 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,98 %

Adopté à l'unanimité

4. Aménagement du centre-ville : Modification de l'AP/CP - Budget commune

Le Conseil Municipal modifie l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement du centre-ville » pour un montant de 3 155 403 € et ouvre les crédits de paiement 2009 à hauteur de 26 788 €.

Adopté à l'unanimité

5. Restaurant scolaire la Forêt : Modification de l'AP/CP - Budget commune

Le Conseil Municipal modifie l'autorisation de programme de l'opération « Restaurant scolaire la Forêt » pour un montant de 741 643 € et ouvre les crédits de paiement 2009 à hauteur de 11 277 €.

Adopté à l'unanimité

6. Restauration du lit du Vicoin : Modification de l'AP/CP - Budget commune

Le Conseil Municipal modifie les crédits de paiement 2009 pour un montant de 250 000 € et les crédits de paiement 2010 pour un montant de 90 248 €.

Adopté à l'unanimité

7. Vote du budget primitif 2009 : Budget commune

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	6 653 501	3 162 699	9 816 200
RECETTES	6 653 501	3 162 699	9 816 200

*Adopté à la majorité
(5 abstentions dont 2 pouvoirs)*

8. Vote du budget primitif 2009 : Budget lotissement

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif Lotissement 2009 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	2 340 041	1 185 041	3 525 082
RECETTES	2 340 041	1 185 041	3 525 082

Adopté à la majorité
(5 abstentions dont 2 pouvoirs)

9. Budget assainissement : Reprise anticipée des résultats

Le Conseil Municipal décide de reprendre au budget primitif 2009 les résultats prévisionnels de l'exercice 2008 tels que présentés dans le tableau suivant :

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le :		REPRISE ANTICIPEE (3) si le compte administratif n'a pas été voté	
Résultat de fonctionnement N-1		Résultat de fonctionnement N-1	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 111 595,41 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédés du signe + (excédent) ou - (déficit)		B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> par délibération du / /N-1 sur l'affectation du résultat N-2 précédés du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 30 000,00 €
C - Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		C - Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 141 595,41 €
Investissement		Investissement	
D - <u>Solde d'exécution N-1</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)		D - <u>Solde d'exécution N-1</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	+ 512 232,59 €
E - <u>Solde des restes à réaliser</u> d'investissement N-1 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)		E - <u>Solde des restes à réaliser</u> d'investissement N-1 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 3 011,41 €
Besoin de financement : F = D + E		Besoin de financement : F = D + E	+ 0,00 €
REPRISE C = G + H		REPRISE ANTICIPEE C = G + H	+ 141 595,41 €
1) <u>Affectation en réserves</u> R1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)		1) <u>Prévision d'affectation en réserves</u> R1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	+ 101 250,41 €
2) <u>H report en fonctionnement</u> R002 (2)		2) <u>H report en fonctionnement</u> R002 (2)	+ 40 345,00 €
DEFICIT REPORTE D002 (5)		DEFICIT REPORTE D002 (5)	

Adopté à l'unanimité

10. Vote du budget primitif 2009 : Budget assainissement

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif assainissement 2009 arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	203 904	113 067	316 971
RECETTES	203 904	695 009	898 913

Adopté à la majorité
(5 abstentions dont 2 pouvoirs)

11. Budget eau : Reprise anticipée des résultats

Le Conseil Municipal décide de reprendre au budget primitif 2009 les résultats prévisionnels de l'exercice 2008 tels que présentés dans le tableau suivant :

COMPTE ADMINISTRATIF N-1		REPRISE ANTICIPEE (3)	
Voté le :		si le compte administratif n'a pas été voté	
Résultat de fonctionnement N-1		Résultat de fonctionnement N-1	
A - Résultat de l'exercice		A - Résultat de l'exercice	
précédé du signe		précédé du signe	+ 43 874,12 €
+ (excédent) ou - (déficit)		+ (excédent) ou - (déficit)	
B - Résultats antérieurs reportés		B - Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif		par délibération du / /N-1 sur	
N-1 précédés du signe		l'affectation du résultat N-2	-5 517,52
+ (excédent) ou - (déficit)		précédés du signe	
		+ (excédent) ou - (déficit)	
C - Résultat à affecter		C - Résultat à affecter	38 356,60
=A+B (hors restes à réaliser)		=A+B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit		(si C est négatif, report du déficit	
ligne 002 ci-dessous)		ligne 002 ci-dessous)	
Investissement		Investissement	
D - Solde d'exécution N-1		D - Solde d'exécution N-1	
précédé du signe		précédé du signe	
+ (excédent) ou - (déficit)		+ (excédent) ou - (déficit)	
D001 (besoin de financement)		D001 (besoin de financement)	-39 791,66
R001 (excédent de financement)		R001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser		E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)		d'investissement N-1 (4)	
Besoin de financement		Besoin de financement	-4 199,04
Excédent de financement (1)		Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = D +E		Besoin de financement : F = D +E	-43 990,70
REPRISE C = G + H		REPRISE ANTICIPEE C = G + H	38 356,60
1) Affectation en réserves		1) Prévision d'affectation en réserves	
R1068 en investissement		R1068 en investissement	5 257,60
G = au moins la couverture du		G = au moins la couverture du	
besoin de financement (F)		besoin de financement (F)	
2) H report en fonctionnement		2) H report en fonctionnement	33 099,00
R002 (2)		R002 (2)	
DEFICIT REPORTE D002 (5)		DEFICIT REPORTE D002 (5)	

Adopté à l'unanimité

12. Vote du budget primitif 2009 : Budget eau

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif eau 2009 arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	196 439	143 089	339 528
RECETTES	196 439	143 089	339 528

*Adopté à la majorité
(5 abstentions dont 2 pouvoirs)*

13. Tarif vacations funéraires

Le Conseil Municipal fixe le taux unitaire des vacations funéraire à 20 € et autorise le reversement de la somme encaissée à la Trésorerie Principale.

Adopté à l'unanimité

14. Accessibilité des personnes à mobilité réduite - Travaux d'aménagement mairie : Dotation Globale d'Equipement (DGE) 2009

Le Conseil Municipal approuve les travaux d'aménagement de la mairie pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en approuve le financement. Il est décidé de solliciter l'attribution de la DGE 2009.

Adopté à l'unanimité

15. Mise en sécurité et conformité électrique : Dotation Globale d'Equipement (DGE) 2009

Le Conseil Municipal approuve le projet de mise en sécurité et conformité électrique du groupe scolaire la Forêt et du Centre de loisirs « l'Île aux Mômes » et en approuve le financement. Il est décidé de solliciter l'attribution de la DGE 2009.

Adopté à l'unanimité

16. Dénomination de rue desservant 6 logements de Mayenne Habitat

Le Conseil Municipal donne le nom de « Isaac Newton » à la rue desservant les six logements de Mayenne Habitat.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES **AU CONSEIL MUNICIPAL 05 MARS 2009**

Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions des articles L 2122-22 et L 2322-2 du C.G.C.T. (Délégations du Conseil Municipal au Maire).

DECISION N° 12 DU 6 FEVRIER 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité de passer un contrat de nettoyage et dégraissage des hottes des cuisines du restaurant du groupe scolaire la Forêt, la proposition de la société ISS HYGIENE SERVICES est retenue pour une rémunération annuelle de 375 € HT soit 448,50 € TTC. Le contrat de nettoyage est signé pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

DECISION N° 13 DU 13 FEVRIER 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la décision n°9 prise en date du 19 janvier 2009 autorisant le service Enfance Jeunesse Affaires Scolaires à organiser une sortie à la Cité des Sciences et de l'Industrie le 13 février 2009 pour un groupe de 49 jeunes et considérant que le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, la décision n°9 du 19 janvier 2009 est annulée.

DECISION N° 14 DU 13 FEVRIER 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité de passer un marché pour la réalisation d'un diagnostic des réseaux eaux pluviales, la proposition du Cabinet IRH Ingénieur Conseil de Beaucouzé (49) est retenue.

Montant du marché : 15 970 € HT soit 19 100,12 € TTC

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL 05 MARS 2009

1. Délégation du service public d'eau potable : Choix du délégataire et approbation du contrat

Le Conseil Municipal approuve le choix de Monsieur le Maire et décide en conséquence de confier l'affermage du service d'eau potable à la Société LYONNAISE DES EAUX selon la proposition n°2 pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'au 31 mars 2021. Le contrat de délégation du service public d'eau potable est approuvé.

Adopté à l'unanimité

2. Délégation du service public d'eau potable : Choix du contrôleur de l'exécution du contrat de délégation Gestion du service public

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Mayenne le meilleur contrat de gestion de service public possible.

Adopté à l'unanimité

3. Tarifs communaux : Piscine municipale

Le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1^{er} mai 2009 :

*** Entrée piscine :**

1 entrée		A la carte (10 baignades)		Groupe (+ de 10 enf.) ou tarif préférentiel
Enfant (jusqu'à 16 ans)	Adulte	Enfant (jusqu'à 16 ans)	Adulte	Par personne
1,40 €	2,40 €	8,75 €	18 €	1 €

Tarif préférentiel : (Par jour et par personne)

Maison Familiale Rurale – Chanteclair – Autres groupes (+ de 10 enfants), personnes résidant au camping cinq jours consécutifs, simples visiteurs.

*** Cours de natation :**

COURS	BERTHEVINOIS	HORS-COMMUNE
Forfait pour 16 séances d'une demi-heure	88,00 €	130,00 €
Cours supplémentaires (au-delà des 16 séances)	2,60 €	6,00 €

Adopté à l'unanimité

Arrêtés

(voir détails dans le recueil des actes administratifs du 1^{er} trimestre disponible à l'accueil de la mairie)

N°1	Interdiction de monter sur la glace des bassins d'orage entre les HLM et la place Pierre de Coubertin ainsi que sur les parties glacées de la base de Coupeau
N°2	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue Jean Moulin
N°3	Ouverture de commerces de détail non alimentaire le dimanche 11 janvier 2009
N°4	Réglementation du stationnement et de la circulation, boulevard Louis Armand
N°5	Réglementation de la circulation et du stationnement pour les travaux de passage de fibre optique
N°6	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de la Goberie, boulevard de l'Industrie et Chemin Neuf
N°7	Période d'intempéries
N°8	Réglementation du stationnement et de la circulation piétons, rue de Concise
N°9	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Corbusson
N°10	Autorisation d'aménagement Pharmacie des Loges centre commercial Les Loges – Bd Louis Armand
N°11	Désignation au conseil d'administration d'Eurolat
N°12	Ouverture de commerces de détail de la branche automobile le dimanche 15 mars 2009
N°13	Réglementation du stationnement sur le parking du groupe scolaire « le Lac » avenue Saint-Exupéry
N°14	Autorisation administrative concernant le Salon des Vins et de la Gastronomie et le Salon des Energies et de l'Eco-Habitat qui se dérouleront les 21, 22 et 23 février 2009 au Parc des Expositions
N°15	Période d'intempéries
N°16	Réglementation de la circulation et du stationnement sur la RD 57, entre la RD 32 et la rue du 8 Mai à l'occasion des travaux de remise en état des tampons
N°17	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de la Goberie et boulevard de l'industrie
N°18	Réglementation de la circulation et du stationnement pour les travaux de passage de fibre optique
N°19	Réglementation de la circulation et du stationnement rue du 8 Mai
N°20	Réglementation de la circulation et du stationnement Boulevard des Loges
N°21	Mise en fourrière d'une voiture, rue de la Croix des Landes
N°22	Réglementation de la circulation et du stationnement chemin de la Mine
N°23	Autorisation d'aménagement Pharmacie Jurion 47 avenue de la Libération
N°24	Poursuite des activités Magasin New Baby
N°25	Réglementation du stationnement face au 54 avenue de la Libération
N°26	Réglementation de la circulation et du stationnement rue du Relais
N°27	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard Marius et René Gruau
N°28	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard des Loges
N°29	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Corbusson
N°30	Réglementation de la circulation et du stationnement rue du 8 Mai
N°31	Réglementation de la circulation et du stationnement sur le chemin de la Mine
N°32	Réglementation de la pêche sur le Vicoin
N°33	Autorisation de déversement des eaux résiduaires de l'établissement Centre Inter-Consulaire de Formation dans le système de collecte de la ville de Saint-Berthevin
N°34	Autorisation d'aménagement Le Nul Parailleur – Restaurant 74 avenue de la Libération
N°35	Réglementation de la circulation et du stationnement rue du 8 Mai
N°36	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Corbusson
N°37	Autorisation à la course cycliste « Les Boucles de la Mayenne » d'emprunter les différentes voies de circulation lors de la première étape du 19 juin 2009